

Chambéry le 24 avril 2020

<u>Préambule</u>: l'ensemble des informations présentées ci-dessous ne sont pas définitivement actées par le Gouvernement et peuvent donc encore prétendre à des ajustements avant leur mise en œuvre. De plus, il est rappelé que toute orientation proposée peut-être appelée à évoluer en fonction des mutations de l'épidémie à l'instant T et des consignes sanitaires en cours de rédaction. La priorité reste la santé des concitoyens. Nous n'en sommes donc qu'au stade du travail, et pouvons espérer des précisions d'ici la fin du mois d'avril 2020.

Audition des acteurs de la montagne Groupe de travail « Tourisme » de l'Assemblée nationale

Le 22 avril 2020, en visioconférence

<u>Auditeurs</u>: Vincent Roland (député de Savoie) - Pascale Boyer (députée des Hautes-Alpes) - Frédérique Lardet (députée de Haute-Savoie). En présence des : SNMSF / SNGM / SNGR / SNAM.

Ndlr : quelques compléments d'informations viennent ponctuer le texte en italique, suite à notre audition par le ministère des Sports, ce jour, lors d'une conférence téléphonique.

Cet entretien avec les acteurs de la montagne a deux objectifs principaux :

- 1. faire un état des lieux de la situation depuis le début du confinement, profession par profession,
- 2. échanger sur « les possibles » à mettre en place rapidement pour réussir au mieux la sortie de ce confinement.

L'ambition est qu'une restitution soit faite au niveau des cabinets des ministères concernés (Tourisme/Sports/Économie) et ainsi accompagner les instances dirigeantes dans leurs décisions.

Les orientations générales laissent prévoir un <u>déconfinement progressif</u> à compter du 11 mai 2020. Rien n'est à prévoir avant cette date. Plusieurs scénarii sont alors envisageables, mais une reprise de nos activités économiques et touristiques pleines et entières semble dès maintenant compromise à cette date.

Concernant les AeM, les solutions ci-dessous ont été abordées et discutées avec le groupe de travail « Tourisme ». Techniquement, elles semblent faisables, et acceptées par la communauté au regard des résultats du questionnaire mis en ligne par le SNAM le 20/04/2020. De plus, elles sont nécessaires à la survie économique de nos activités et permettront une reprise complète la plus rapide possible :

- Libre circulation des professionnels (individuellement) à compter du 11 mai, pour toute activité de repérage ou d'entraînement personnel.
 Ndlr : cette date semble aussi retenue par le ministère des Sports. L'idée étant d'aller vers une
 - ndir : cette date semble aussi retenue par le ministère des Sports. L'idee étant d'aller vers une reprise normale des activités en début d'été. Potentiellement, et jusqu'au 15 juin 2020, les activités devront se faire à effectif réduit (chiffre non encore défini).
- Maintien des aides financières existantes, avec des ajustements progressifs, qui viendraient compléter la reprise d'activité partielle.





Ndlr : ces aides viendraient en complément, tant que l'activité ne serait pas considérée en totale reprise, mais les curseurs sont encore à ajuster.

- Permettre des prises de contact dès que possible avec les structures souhaitant proposer des sorties de terrain adaptées aux publics demandeurs (EHPAD, scolaires, centre hospitalier...) pour la mise en place d'activités de « plein air », en réduisant les risques de contagion. Ndlr: pour envisager une reprise économique du pays, il faut permettre à la population d'aller travailler. Les AeM ont tout intérêt à se positionner sur des activités destinées aux jeunes publics (scolaires, plan vacances à venir...) afin d'accompagner cette relance. Nous sommes nombreux en contact avec les inspections académiques ou DDCSPP localement. Ces orientations devront être soutenues par nos sections locales et l'ensemble du réseau déjà existant.
- Parallèlement, le SNAM est disposé à proposer des formations à destination de ses adhérents, professionnels de la montagne, en lien avec la doctrine sanitaire qui sera fixée par l'État.
- Reprise des activités pour « tous » à compter du 15 juin, mais avec un cadre de pratiques contraintes par des obligations sanitaires.

Les AeM, à travers le questionnaire en ligne, ont été forces de propositions :

- o Privilégier la vente à distance, éviter les échanges au « comptoir »,
- Mettre à disposition des groupes les consignes générales de la sortie à l'écrit plutôt qu'à l'oral,
- o Réduire la taille des groupes (inférieure à 10 personnes) ou groupe déjà constitué (personnes vivant sous le même toit par exemple),
- Mise en place des gestes barrières: masque (hors effort) / visière (à l'effort) / gel hydroalcoolique à disposition et utilisé autant que de besoin / pas de covoiturage / point de rendez-vous au départ de la sortie / pas de pique-nique partagé, ni du fait-maison / distanciation sociale facile à tenir en randonnée / pas de prêt de matériel ou alors avec désinfection systématique / pas d'utilisation des gobelets réutilisables,
- o Nuitée sous tente individuelle ou mixte (pour une même famille) possible,
- Réduire les risques liés à la progression du groupe / choix d'itinéraire en conséquence,
- o Disposer d'un fond de sac adapté à la situation : masque / gants / gel hydroalcoolique.
- o Etc...

Ndlr : la mise en place d'un « plan vacances » est en cours de réflexion au niveau du gouvernement... À suivre !

Dans ce contexte particulier:

- Il est à craindre une reprise d'activité tout d'abord réservée à un public local et sans nuitée (limitation de la circulation des publics),
- Il est fort probable que l'accès aux plages soit interdit ou limité cet été. La montagne pourrait alors être un territoire « refuge » pour de nombreux vacanciers,





• Il est rappelé que les hôtels peuvent rester ouverts ou rouvrir dès que possible (ils ne font pas partie des établissements fermés administrativement), cependant, il leur faut de la clientèle pour cela. Une coordination locale est donc à mettre en place, dans le respect des mesures barrières nécessaires.

En conclusion, il est important de considérer que cette reprise ne pourra être que progressive et que cette progression n'est pas encore clairement détaillée par nos instances dirigeantes.

Certains publics semblent être la clef de voûte de cette reprise, notamment les scolaires. De nombreux acteurs économiques vont s'en emparer rapidement, alors ne ratons pas cette opportunité! Les AeM ont tous les savoir-faire pour être force de propositions.

L'ensemble des aides qui viendront accompagner cette reprise ne sont pas encore toutes définies, mais il semble probable que l'État continuera dans la dynamique affichée depuis le début du confinement et nous resterons vigilants sur ce point, à travers les différents groupes de travail auxquels nous sommes associés.

Les espaces de nature et le sport en général ont été moteurs dans la stratégie du confinement portée par l'État (avec les limites que nous connaissons bien sûr) afin de permettre à tous de « tenir » dans ces conditions d'enfermement. L'État l'a bien compris et les Français en ont largement profité dès qu'ils le pouvaient. Dans ce contexte, c'est l'ensemble des activités sportives qui peuvent profiter de cette relance, en étant forces de propositions, car la demande est là, le besoin aussi, et les nouveaux « amoureux » du sport pourraient devenir nos publics de demain! Ne soyons pas trop pessimistes, au regard de cette relance « progressive » qui va nous être imposée.

Les AeM, souvent méconnus du grand public, ont une carte à jouer dans cette reprise, pour notre pays évidement mais surtout pour notre profession, dans la durée. « À quelque chose malheur est bon! », alors sachons tirer du bon dans ces difficultés qui s'imposent à nous.

Raphaël Bonenfant - Président du SNAM.

